

Annulation de la condamnation de Didier BARDIN à 20 ans de travaux forcés, prononcée par la Chambre de révision de la Cour d'appel de Lyon (6 juillet 1945)
Archives départementales de l'Ain, fond Robert Volland, 63 J

GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE LYON

Par arrêt de la Chambre de révision de la Cour
d'Appel de LYON, en date du 6 JUILLET 1945

la Condamnation à 20 ANS DE TRAVAUX FORCES

prononcée par LA SECTION SPECIALE DE LA COUR D'APPEL DE LYON

le 12 Juillet 1943 pour détention d'armes et munitions

contre le nommé BARDIN Didier Gustave, dit Courageot, né le
20 Avril Mil neuf cent sept à BOURG (Ain) arrondissement dudit,
fils de Auguste Edouard et de MOUCHET Angèle Elisabeth, sculpteur
sur bois, demeurant Rue Bizet à BOURG (Ain)

a été ANNULEE

La Cour a ordonné le retrait du bulletin
N° I du Casier judiciaire, ainsi que des duplicatas
et la restitution de l'amende et des frais de
justice payés avec toutes autres conséquences
légalés.

Pour Extrait conforme

Le Greffier

